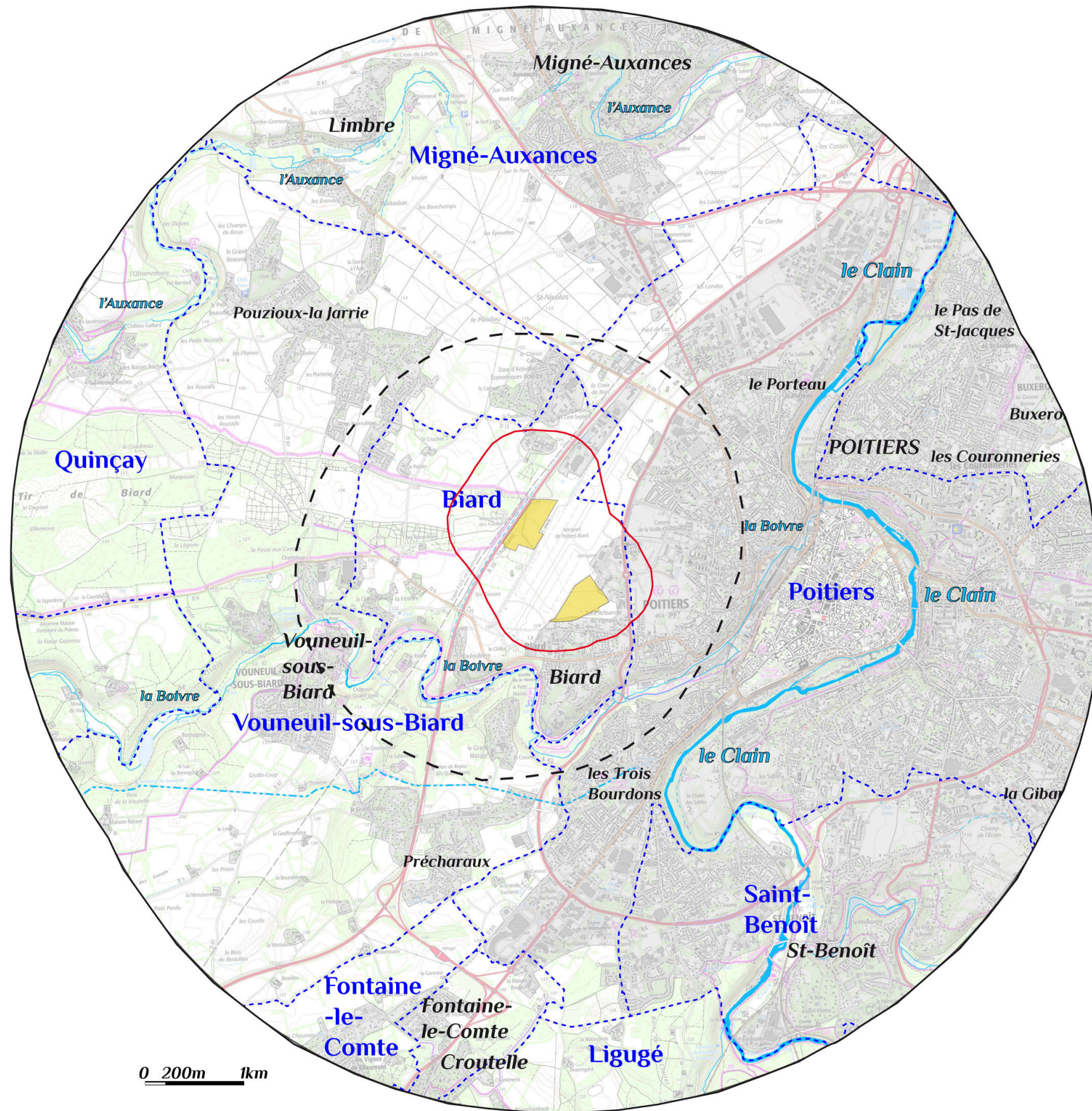




CONTEXTE ADMINISTRATIF COMMUNAL



- Aire d'étude éloignée de 5 km de rayon (AEE)
- Aire d'étude intermédiaire de 2km de rayon (AEI)
- Aire d'étude rapprochée de 500 m de rayon (AER)
- Aire d'étude de l'emprise maîtrisée (AEEM)

- Bâti
- Limites communales
- Réseau hydrographique

Carte : Green Satellite
Source : IGN 25000 _ Géoportail

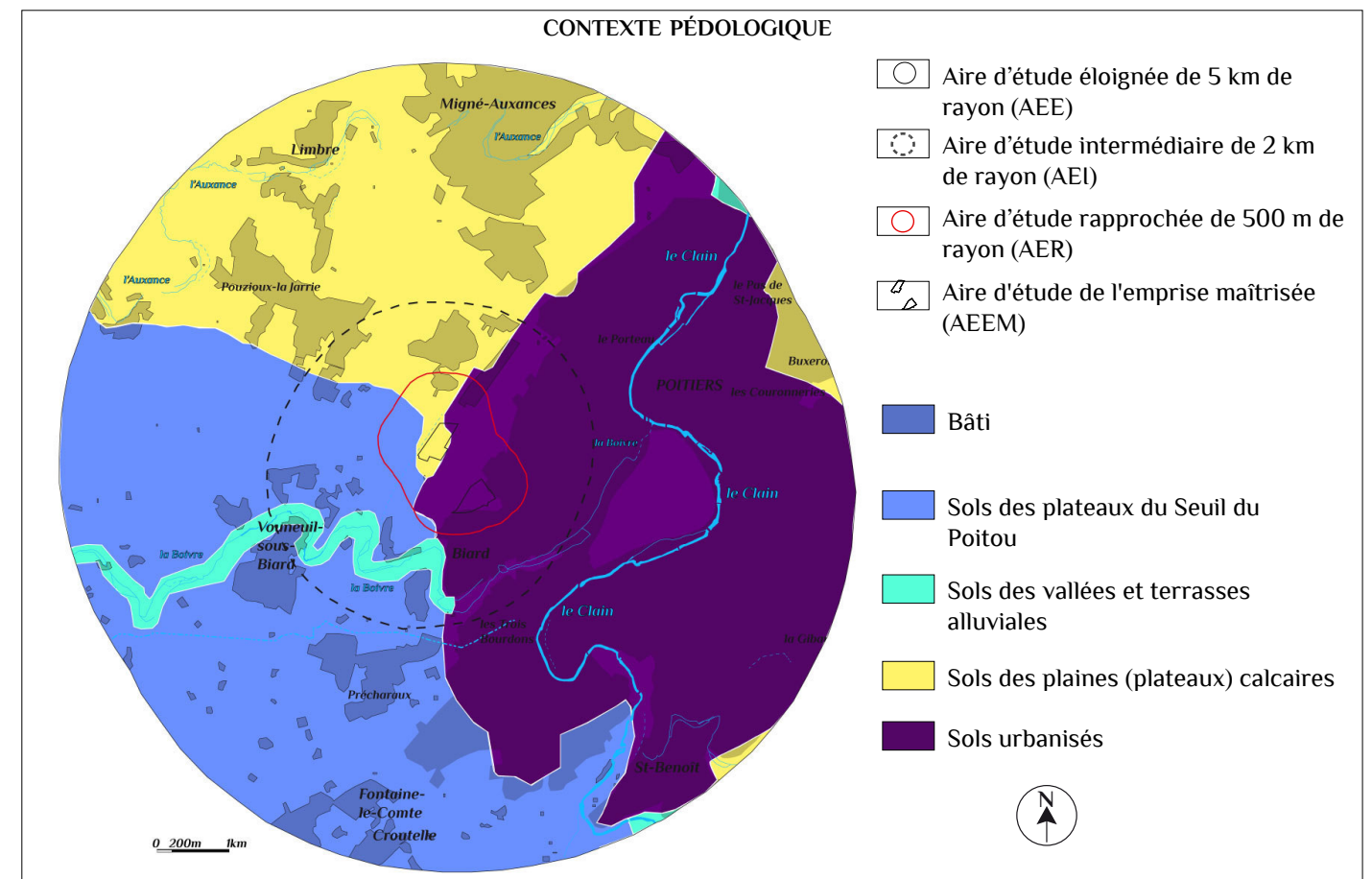
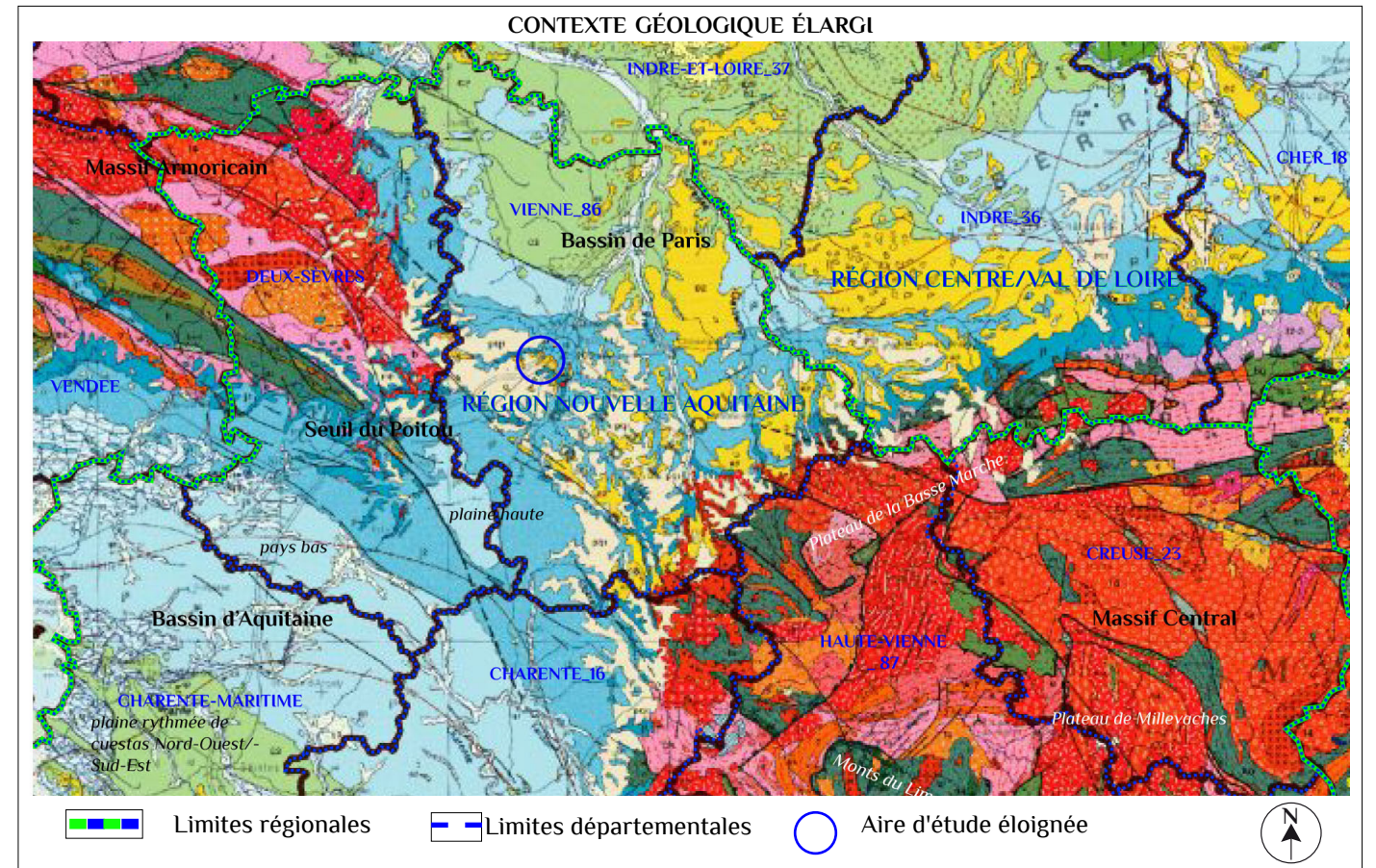
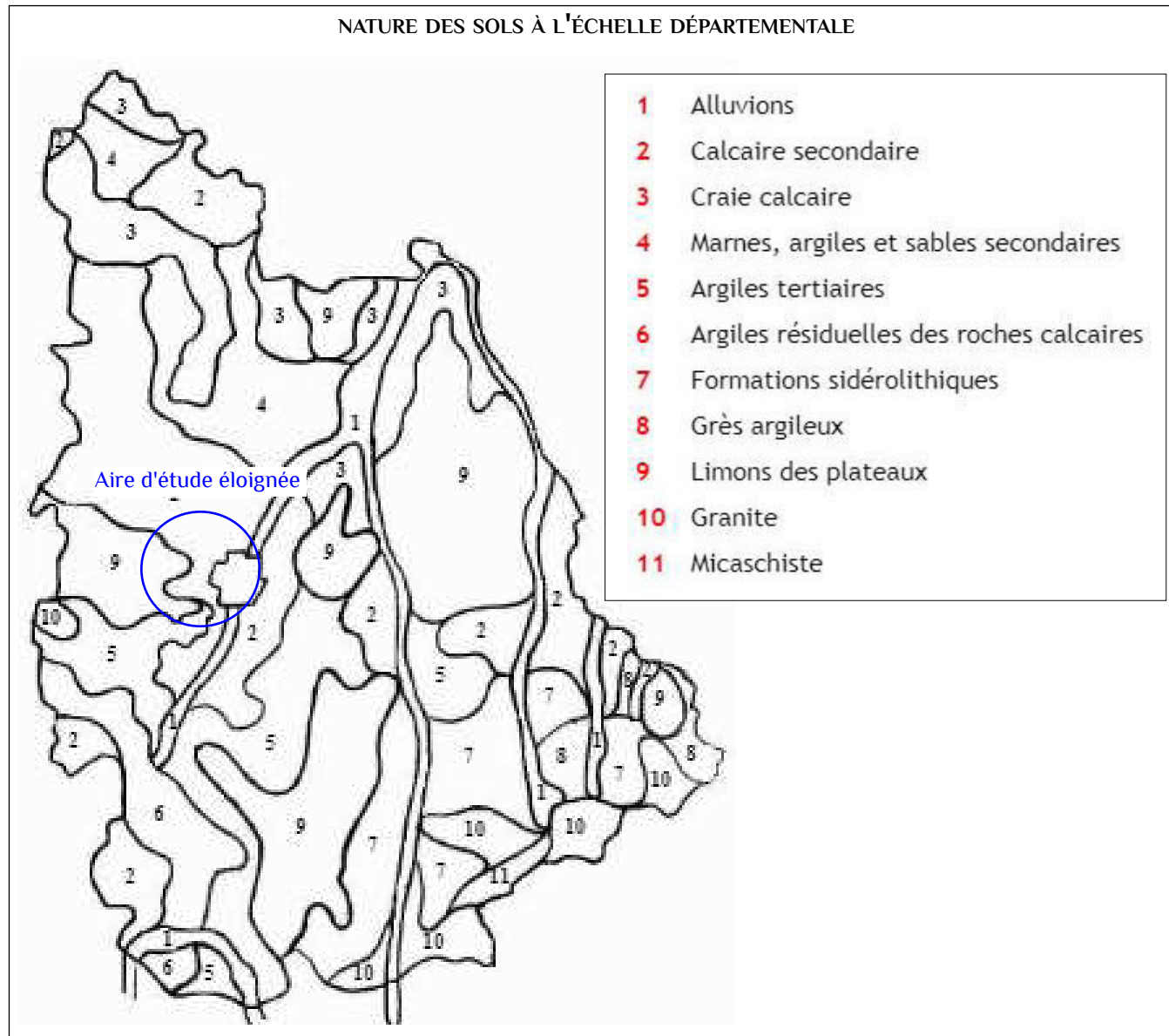
A.3.2. CONTEXTE GÉO-MORPHOLOGIQUE

La zone de projet se trouve au centre du département de la Vienne qui se situe lui même à la jonction de quatre régions naturelles constituées des deux bassins sédimentaires de Paris et d'Aquitaine, et des deux massifs anciens, Armoricain (Vendée) et Central (Limousin). Ces régions sont reliées entre elles par le Seuil du Poitou qui fait communiquer le bassin de la Loire au Nord et le bassin de la Charente au Sud.

Le territoire d'étude est plus particulièrement situé sur les marges septentrionales du Bassin Aquitain en limite de la basse marche du Limousin (Sud-Est du département). Les sols que l'on y trouve sont essentiellement :

- des calcaires secondaires (2)
- des limons de plateaux (9)
- des argiles tertiaires (5)
- des alluvions (vallée du Clain) (1)

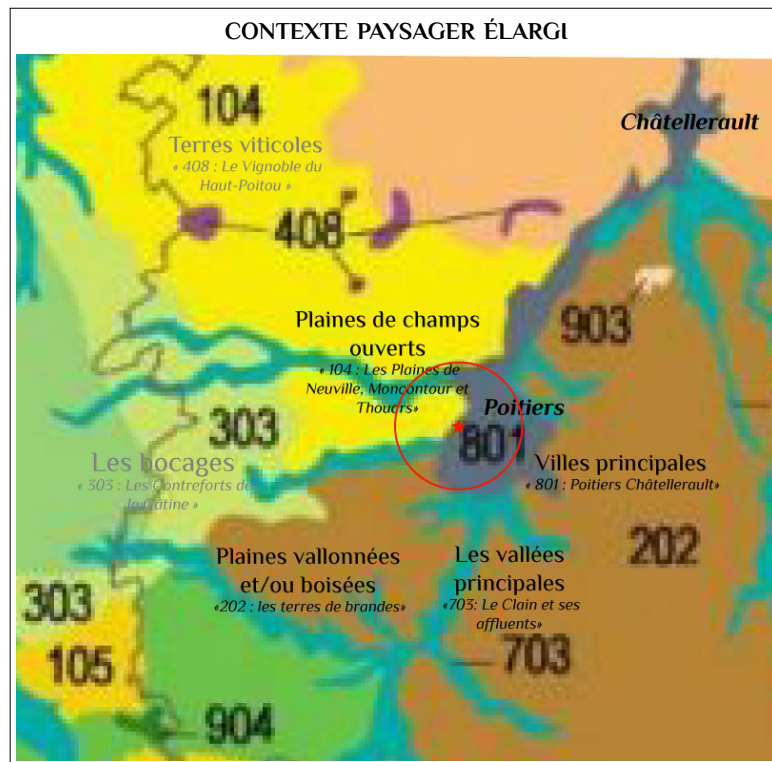
A l'échelle de l'aire d'étude élargie, une grande partie des sols rencontrés est urbanisée.



A.3.3. CONTEXTE PAYSAGER ET RECONNAISSANCE

La Convention européenne du paysage de 2000 définit le paysage en ces termes: "«Paysage» désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations." Plus précisément "une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui, par leurs caractères, procurent une singularité à la partie de territoire concernée. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ces caractères". Cette définition a été établie lors d'un atelier transfrontalier franco-espagnol qui s'est tenu à Bayonne en juillet 2006.

La synthèse du paysage en unités paysagères permet d'en simplifier la lisibilité et de mieux en identifier les enjeux.



La consultation de *'l'Inventaire des paysages de Poitou-Charentes* permet de lister les quatre grands ensembles paysagers concernés par l'emprise de l'aire d'étude éloignée.

Il s'agit des ensembles suivants :

1. LES VILLES PRINCIPALES
 - 801 : Poitiers - Châtelleraut
2. LES PLAINES DE CHAMPS OUVERTS
 - 104 : les plaines de Neuville, Montcontour et Thouars
3. LES VALLÉES PRINCIPALES
 - 703 : le Clain et ses affluents
4. LES PLAINES VALLONNÉES ET BOISÉES
 - 202 : les terres de brandes

L'unité paysagère de Poitiers-Châtelleraut (801) appartenant au grand ensemble paysager des villes principales est l'unité paysagère d'accueil de la zone de projet.

a) Une zone de contrastes

La zone de projet est localisée sur la frange ouest de l'unité paysagère de Poitiers-Châtelleraut (801) en limite de l'unité paysagère des plaines de Neuville, Montcontour et Thouars (104). Ce morceau de plaine est cadré par les vallées de l'Auxance au Nord et de la Boivre au Sud qui appartiennent à l'unité paysagère du Clain et ses affluents (703). L'aire d'étude éloignée concerne également mais sur un espace très limité au Sud-Ouest, l'unité paysagère des terres de brandes.

Les typologies paysagères sont à la fois contrastées du point de vue de la géographie si l'on prend en compte le Clain et ses affluents (secteurs encaissés et boisés) et les plaines de Neuville, Montcontour et Thouars (secteur plan plus faiblement boisé) ou encore du point de vue de l'occupation du sol et des usages si l'on compare l'unité de Poitiers-Châtelleraut et les plaines de Neuville, Montcontour et Thouars (secteur principalement agricole et faiblement habité). Cependant on note une influence croissante de la ville de Poitiers sur ses paysages voisins : urbanisation grandissante et consommatrice de sols, aménagements nombreux et de type urbain (aires de stationnement, de pique-nique, aires de

jeux, chemins de randonnée balisés au revêtement amélioré ...) vocabulaire et infrastructures routiers importants et marquant les espaces naturels, agricoles ou forestiers, ...

Ainsi, l'impression qui domine ici est liée au contraste entre les paysages agricoles boisés et les paysages de vallée originels qui persistent ponctuellement mais qui, globalement, se transforment sous la pression urbaine exercée par les villes de Poitiers et, dans une moindre mesure, de Châtelleraut. Le caractère agricole disparaît au fur et à mesure de l'extension de la ville (grand nombre de lotissements récents, de zones commerciales et industrielles), de la construction d'infrastructures (ligne LGV, autoroute A10, rocade de Poitiers, rond-points) ... Les lieux d'une belle qualité paysagère notamment les vallées de la Boivre et du Clain, font l'objet d'aménagements touristiques ou de loisirs voire sont urbanisés (installation de Poitiers sur les rives et les versants d'un méandre du Clain). La vallée de l'Auxance reste, à ce jour, en dehors de ce phénomène.

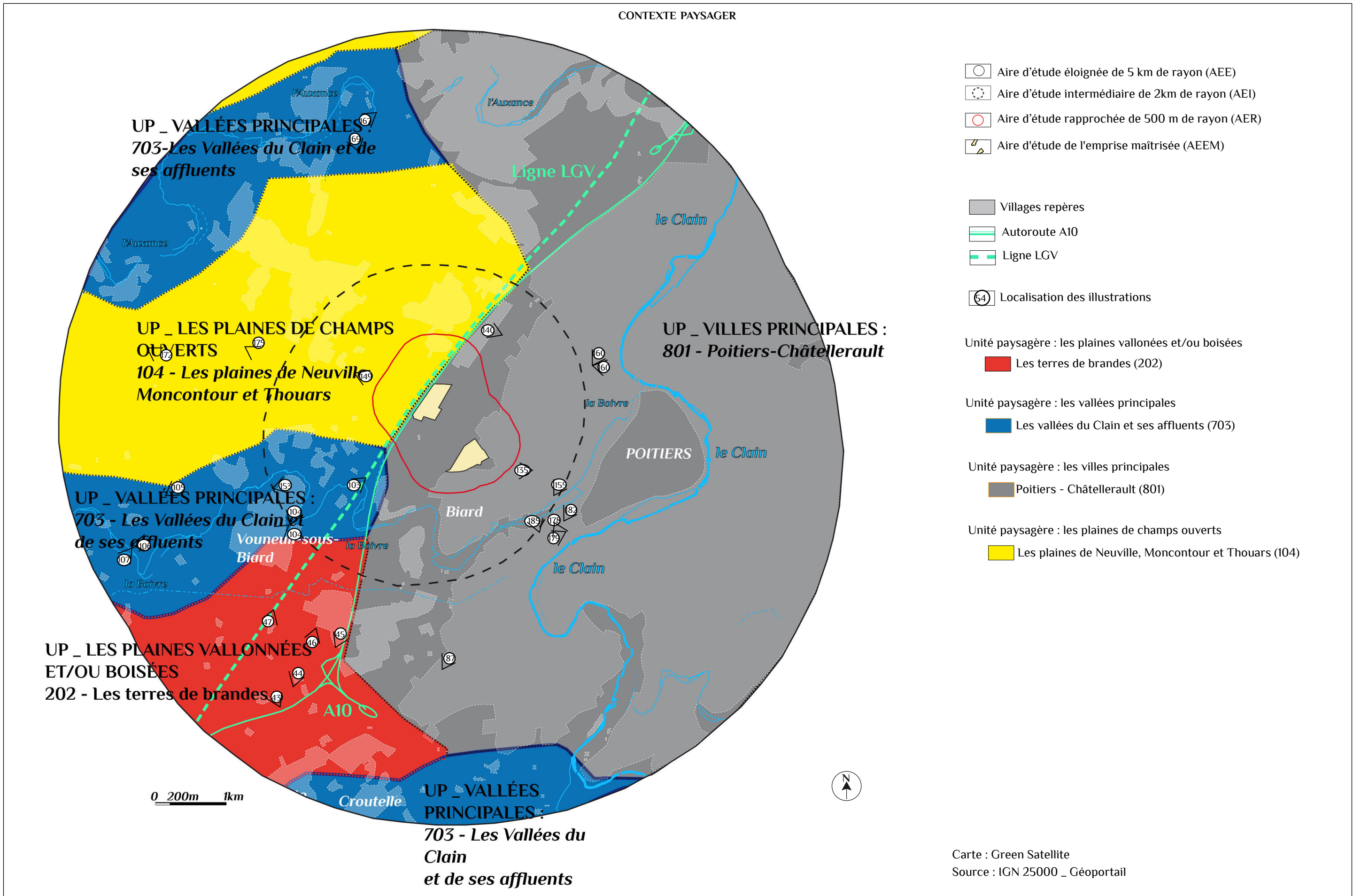
L'horizon se maintient dans un plan proche à moyen, cadré par les boisements (clairières agricoles et/ou urbanisées), le relief (versants des vallées, ...), le bâti. Au cœur des paysages plus ouverts des plaines (104), le regard file vers un horizon plus profond, notamment à la faveur d'une inflexion du relief occasionnée par le passage d'une vallée.

Il s'agit d'un paysage dont l'image est associée à une forte exploitation des ressources et du sol et une forte anthropisation. Globalement, les unités paysagères traversées ne font pas l'objet d'une forte reconnaissance, ville de Poitiers mise à part.

Le contexte de la forte pression urbaine implique la nécessaire protection des espaces naturels, notamment au niveau des vallées (Boivre, Clain) et des constructions historiques (cœur historique de Poitiers, châteaux, ...) qui présentent de très belles qualités. Le tourisme se concentre sur la ville de Poitiers. Les axes importants que sont l'autoroute et la ligne LGV n'offrent peu (A10) ou pas (ligne LGV encaissée) de fenêtres visuelles vers les paysages de l'aire d'étude éloignée.



CONTEXTE PAYSAGER



- Aire d'étude éloignée de 5 km de rayon (AEE)
- Aire d'étude intermédiaire de 2km de rayon (AEI)
- Aire d'étude rapprochée de 500 m de rayon (AER)
- Aire d'étude de l'emprise maîtrisée (AEEM)

- Villages repères
- Autoroute A10
- Ligne LGV

- Localisation des illustrations

- Unité paysagère : les plaines vallonées et/ou boisées
 - Les terres de brandes (202)
- Unité paysagère : les vallées principales
 - Les vallées du Clain et ses affluents (703)
- Unité paysagère : les villes principales
 - Poitiers - Châtellerault (801)
- Unité paysagère : les plaines de champs ouverts
 - Les plaines de Neuville, Moncontour et Thouars (104)

Carte : Green Satellite
Source : IGN 25000 _ Géoportail

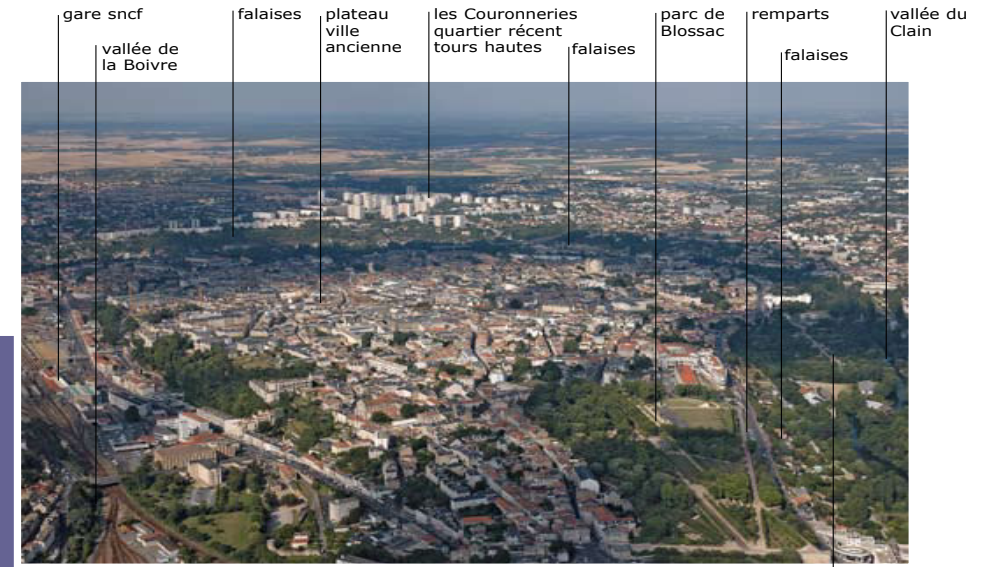


b) L'unité paysagère de Poitiers-Châtellerauld (801) : fiche de synthèse générale extraite de l'inventaire des paysages réalisé à l'échelle de l'ancienne région Poitou-Charentes



Les falaises de Poitiers

Le site de Poitiers est véritablement dessiné par le relief. Le Clain et la Boivre ont découpé dans les plateaux des falaises vigoureuses, créant à leur confluent un bastion naturel. Ces falaises laissent apparaître la roche, comme une sauvagerie initiale en pleine ville. Les positions dominantes de la ville ancienne autorisent de larges vues et occasionnent diverses compositions urbaines de qualité, notamment le jardin de Blossac qui procure des sensations de paysages au sein d'une vaste composition. Cependant, par endroits, les falaises n'apparaissent que comme un potentiel pittoresque négligé, recouvert, ou annulé. Le site des Dunes, pourtant magnifié par l'iconographie, reste décevant dans la pratique, dans la mesure où il est très peu accessible au public.



Poitiers, construit sur un éperon rocheux

potagers dans la vallée du Clain

ENTITE PAYSAGÈRE

801

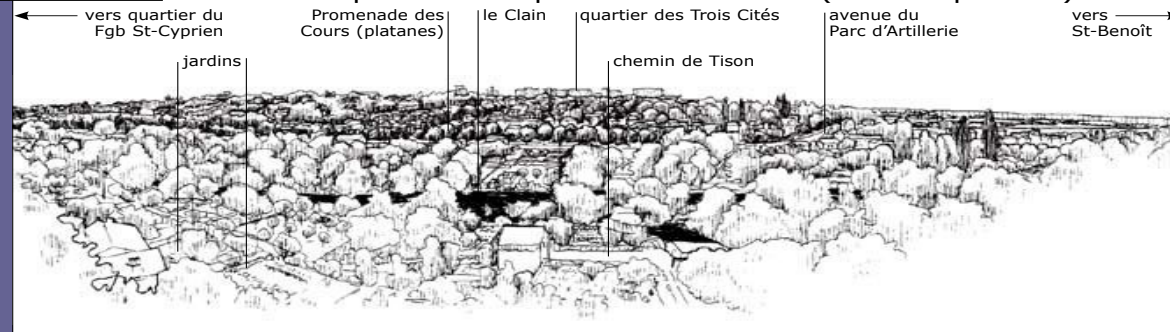
**POITIERS
CHÂTELLERAULD**



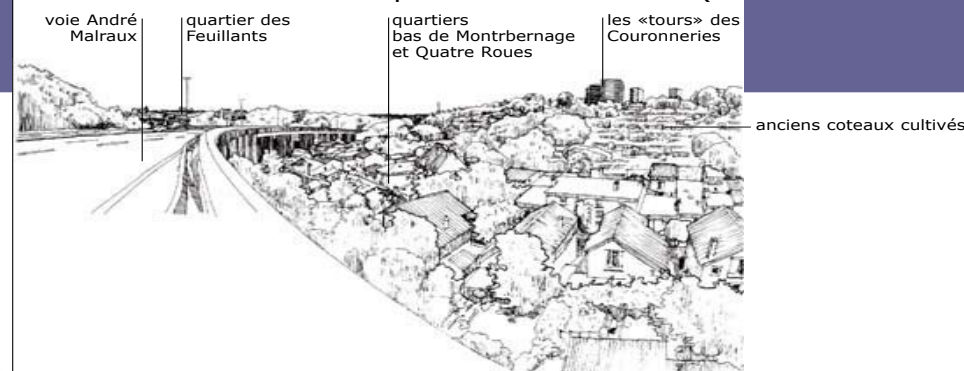
Une urbanisation en continu

Le territoire entre Poitiers et Châtellerauld, en passant par le Futuroscope, forme une bande étroite et longue de 50 km le long des vallées du Clain et de la Vienne. Il est urbanisé de façon quasi continue. Seuls les centres urbains anciens et le parc d'attraction montrent des paysages construits spécifiques. Entre ces centres, l'urbanisation est banalisée par le vocabulaire lancinant des zones périurbaines : zones commerciales, pavillonnaires, d'activités. Les vallées, site initial du secteur, ne sont plus tellement lisibles en tant que paysage. Seule la rive droite du Clain échappe encore au phénomène et permet de bénéficier de quelques scènes où le paysage de la vallée apparaît.

La vallée du Clain depuis les remparts sous Blossac (Poitiers-plateau)



L'entrée Est de Poitiers par la «Pénétrante» (voie André Malraux)



Le tuffeau de Châtellerauld

En aval de Poitiers, les mouvements de terrain s'adoucissent et Châtellerauld ne présente pas de falaises. Elle bénéficie en revanche des horizons animés que lui procurent les collines du tuffeau. Très blanc et très tendre, il fut utilisé en pierre de taille, même pour les habitations les plus modestes. La ville est bâtie sur la Vienne, que traverse l'imposant pont Henri IV. La «Manu» est le site industriel de l'ancienne célèbre manufacture d'armes, fermée en 1968. Ces bâtiments, implantés sur la rive gauche de la Vienne, demeurent le symbole de la ville. Ils accueillent aujourd'hui dans un cadre de verdure des activités culturelles et pédagogiques.



Copyrights

Réalisation Atelier Cythère
Photo aérienne, textes, pao : © 2005 Cythère (Florence Morisot, paysagiste DPLG)
Prémaquette, croquis, photos : © 2001 Cassini (C. Dollfus-Ammour, paysagiste DPLG)
Production CREN Poitou-Charentes - 2005



c) L'unité paysagère de Poitiers-Châtelleraut (801) : illustration à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Il s'agit de l'unité paysagère d'accueil de la zone de projet. À l'échelle de l'aire d'étude éloignée, les spécificités de cette unité urbaine sont très nettes et identifiables. Elle a, on l'a vu une influence sur les franges des unités paysagères voisines. Elle est illustrée par quelques photos et panoramas ci-dessous.

LES STRUCTURES ET LES MOTIFS PAYSAGERS ET ARCHITECTURAUX FONDAMENTAUX DE LA VILLE DE POITIERS ET NUANCES PAYSAGÈRES



179
La vieille ville de Poitiers au niveau du parc urbain de Blossac : on comprend le positionnement de la vieille ville construite dans un méandre du Clain refermé à l'Ouest par la vallée de la Boivre



182
Très beau patrimoine architectural au coeur de la vieille ville qui cotoie des constructions plus récentes



185
Les anciens remparts



178
Belle perspective structurant le parc de Blossac et illustrant le positionnement dominant d'une partie de la ville



160
Présence apaisante et verdoyante de la Boivre en limite ouest de la vieille ville de Poitiers



160
Impressionnantes falaises constituant le versant de la Boivre ici dans Poitiers



155
Infrastructures de la gare de Poitiers



87
En périphérie de la ville de Poitiers, de vastes zones commerciales ont été construites. Elles sont rendues accessibles par d'importantes infrastructures routières



LES STRUCTURES ET LES MOTIFS PAYSAGERS ET ARCHITECTURAUX FONDAMENTAUX DE LA VILLE DE POITIERS ET NUANCES PAYSAGÈRES

135



En limite de l'aire d'étude rapprochée et des franges de l'unité de Poitiers-Châtelleraut, un territoire en devenir coincé entre l'aéroport et la fin de l'urbanisation de Poitiers. On pourrait aisément imaginer de prochaines constructions

140



En limite de l'aéroport une zone économique est en projet. La densification urbaine concerne un grand nombre de parcelles en limites de Poitiers qui finit par rejoindre les bourgs des communes voisines



d) L'unité paysagère des plaines de Neuville, Moncontour et Thouars (104) : fiche de synthèse générale extraite de l'inventaire des paysages réalisé à l'échelle de l'ancienne région Poitou-Charentes



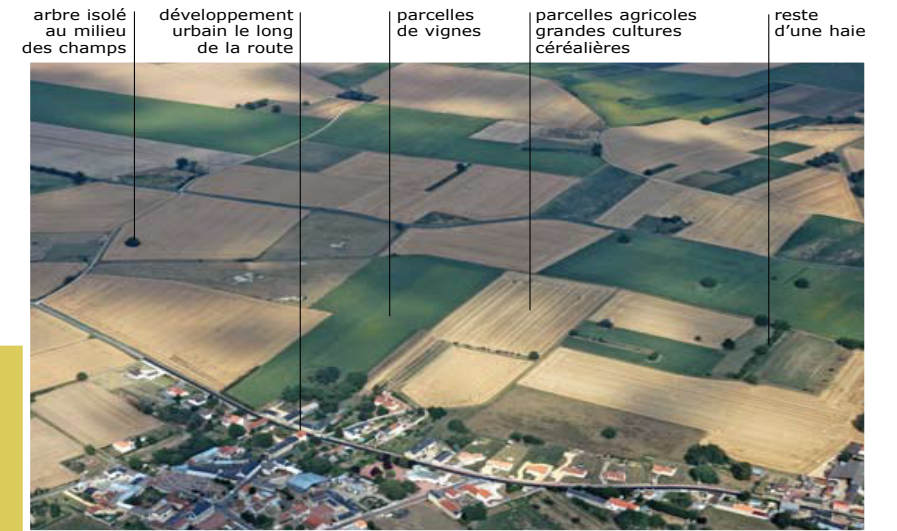
ENTITE PAYSAGÈRE

104

PLAINES DE NEUVILLE, CRAON, MONCONTOUR ET THOUARS

La végétation arborée au contact du bâti

Les noyers isolés restent assez présents dans le paysage et ce de façon variable d'un secteur de plaine à l'autre. Aux alentours de Doux, par exemple, ils ont complètement disparu [3]. Les espaces boisés sont rares : peupleraies, saulaies (Pallu, Dive [4]) ; sinon, quelques boisements épars rarement regroupés (coteaux boisés de l'Auxances, collines Mirebalaises). Les bosquets de sureaux, cornouillers et chênes qui ponctuent le parcellaire, constituent de précieuses réserves de gibier. L'agriculture intensive est omniprésente. La vigne marque les abords des bourgs et hameaux, accompagnée de jardins et vergers clos formant de petites ceintures vertes « périurbaines » (Oiron [5]). Les alignements d'arbres routiers jouent le rôle de repère visuel dans la plaine (croquis ci-dessous).

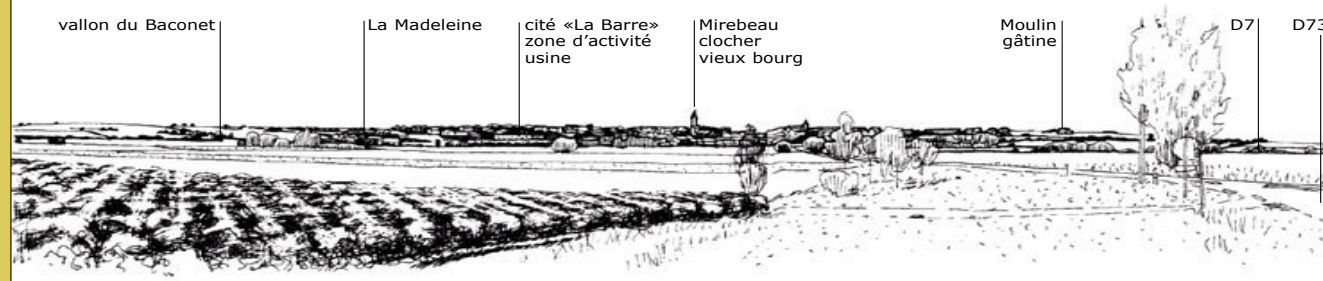


Le damier des cultures

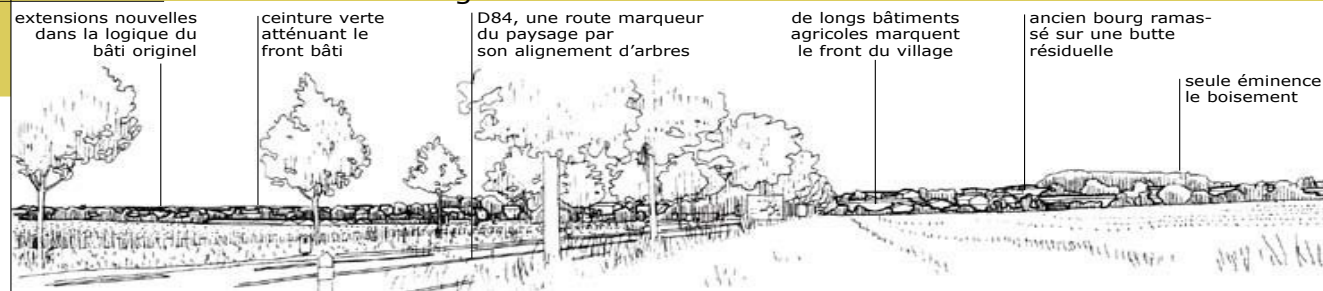
Une «rurbanisation» face à l'ancien

En partie sud, la plaine de Neuville, qui jouxte l'agglomération de Poitiers, constitue une réserve foncière possible. Migné-Auxances, le Futuroscope et toutes les communes limitrophes forment un horizon urbain que l'on perçoit de plus en plus depuis Neuville et procurent ainsi un nouveau visage de «rurbanité» à ce paysage. Les villages traditionnels quant à eux, demeurent très compacts, accrochés aux plus rares reliefs. Leurs extensions suivent souvent les infrastructures et multiplient (par 2, 3, 4 ou 5) la taille des noyaux originaux. Pierre de taille, tuile plate dite «de Bourgogne» ou ardoise habillent de grands toits pentus de maisons plus cossues qu'en pays de bocage. Particularismes de l'habitat ancien : les maisons de terre de Terra Villa à Ouzilly-Vignolles [6] ou encore les nombreux dolmens qui parsèment le territoire [7].

Le regard, glissant sur la plaine, est stoppé par les coteaux de tuffeau



L'accès à Neuville et ses alignements d'arbres



Copyrights

Réalisation Atelier Cythère
Photos aériennes, pao : © 2005 Cythère (Florence Morisot, paysagiste DPLG)
Prémaquette, croquis : © 2001 Cassini (C. Dollfus-Ammour, paysagiste DPLG)
Photos : © 1999 Outside (Aubel, Bigot, Collin, paysagistes DPLG)
Production CREN Poitou-Charentes - 2005



Des horizons variés

Vaste secteur de plaines de champs ouverts, il renvoie à l'image de la Beauce, bien qu'il n'ait rien à voir.

- « L'évènementiel » est lié aux périphéries :
 - césures vertes des vallées du Pallu, de la Boivre, de la Dive (vue depuis Curçay-sur-Dive [1]), ...
 - ondulations des cuestas (côtes) : Tuffeau, Mirebalais,
 - buttes-témoins (vers Ternay [2]) aux chapeaux de grès au pied desquelles demeurent parfois quelques parcelles de vignes.



e) **L'unité paysagère des plaines de Neuville, Moncontour et Thouars (104) : illustration à l'échelle de l'aire d'étude éloignée**

LES STRUCTURES ET MOTIFS PAYSAGERS FONDAMENTAUX DES PLAINES DE NEUVILLE, MONCONTOUR ET THOUARS (104) ET NUANCES PAYSAGÈRES



172
A proximité de la vallée de l'Auxance, quelques inflexions du relief annoncent la plaine et annoncent les versants de la vallée



105
Secteur de la plaine aux limites boisées cadrant la vision dans un plan moyen



149
Infrastructures permettant l'arrosage des cultures et notamment celles des maïs gourmands en eau



175
Vaste secteur agricole et plan sur la plaine entre les vallées de l'Auxance et de la Boivre. On aperçoit le clocher de l'ancien bourg de Pouzioux-la-Jarrie aujourd'hui entouré de lotissements



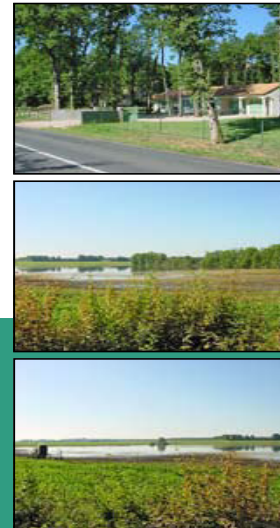
f) L'unité paysagère des vallées du Clain et de ses affluents (703) : fiche de synthèse générale extraite de l'inventaire des paysages réalisé à l'échelle de l'ancienne région Poitou-Charentes



ENTITE PAYSAGERE

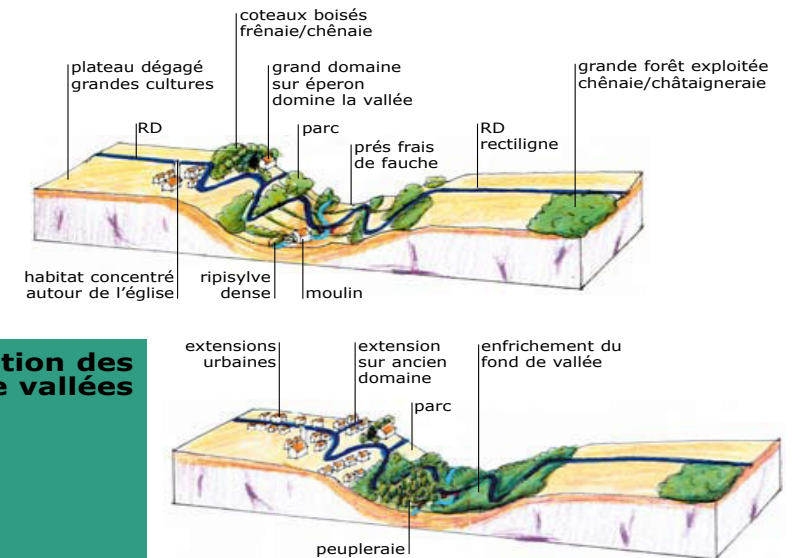
703

LES VALLÉES DU CLAIN ET DE SES AFFLUENTS



D'amont en aval, différentes séquences de paysages

Les cours supérieurs des rivières du secteur sont inscrits dans les socles de roches anciennes (massif armoricain et massif central), dans le paysage de bocage de la Gâtine. Le dessin du parcellaire et des haies apparaît par endroit sur les coteaux. En quittant les socles anciens, les vallées se creusent plus nettement dans les roches tendres. Les profils marqués des falaises vont régner jusqu'à Poitiers. Sur les coteaux, les boisements et les friches instaurent une limite visuelle entre les vallées et les plaines alentours. A l'approche de Poitiers, la végétation s'intensifie fortement. Certaines vallées (Miosson, Menuse, Boivre) circulent en milieu forestier. Par contre, dans les vallées du Clain et de l'Auxances, la densité du bâti s'intensifie très nettement et multiplie les écrans visuels. Poitiers et ses magistrales falaises épouse le site d'oppidum formé par le Clain et la Boivre. En aval, le relief s'apaise et la vallée du Clain, plus évasée, ne forme plus un motif aussi puissant. A l'approche de Châtelleraut, le fond de vallée et les coteaux se densifient à nouveau.



Evolution des fonds de vallées

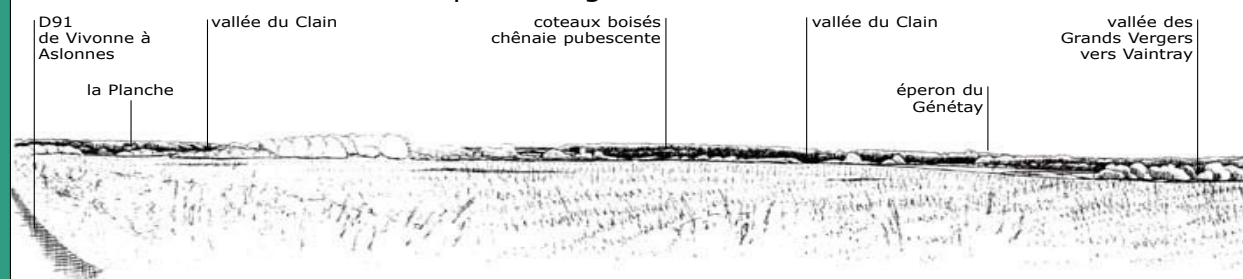
Entre calcaire et granite

La position de ce secteur sur un seuil géologique explique le bouleversement des roches anciennes et des roches sédimentaires depuis les flancs des coteaux jusqu'au fond du lit des rivières : falaises et chaos granitiques en amont, les parois calcaires en aval. Il n'est pas rare de voir aussi des découpes calcaires aux parois des vallées, tandis que les rochers granitiques animent le cours de la rivière.

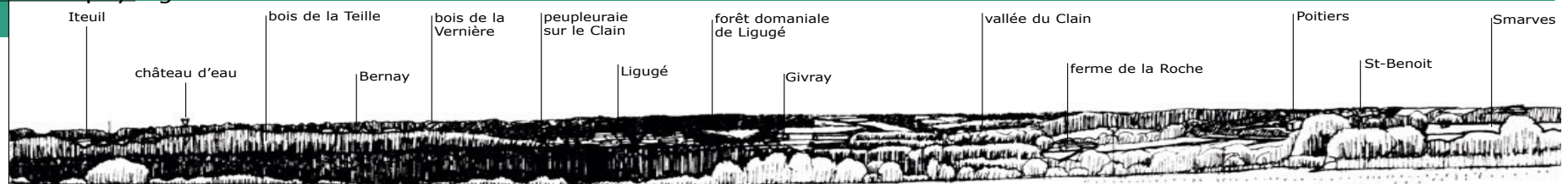
Les falaises, granitiques ou calcaires, représentent, par contrepoint à l'horizontalité des plaines, un fort degré de pittoresque, très important à l'échelon régional.

Sur les coteaux, cette succession du type des sols, allié au climat relativement doux du secteur et aux différents types d'exposition et de gestion, induisent un vaste volant de stations et un formidable potentiel de variété végétale, dont l'orchidée sur le coteau calcaire exposé au sud est un symbole. Quand la vallée se creuse dans les granites, surgit une végétation tout à fait spécifique de terres maigres et arrosées, comme les lichens qui composent sur la roche des paysages sculptés et bleutés.

Le Clain à Vivonne interrompt les larges étendues ouvertes sur le ciel



Les paysages de vallée au sud de Poitiers



Les paysages variés des vallées

Les vallées concentrent les composants physiques essentiels du territoire naturel : relief, eau et diverses formes de végétation étagées des rives jusqu'aux plateaux. Elles accueillent la plus grande partie des agglomérations, des monuments et des habitants. En plus des villes et des bourgs, les implantations humaines liées à l'eau sont multiples : ponts, moulins, barrages, manoirs, fermes et châteaux.

Il n'y a pas, ou peu, de perception sensible de l'ensemble des vallées. Le réseau des communications, routes et chemins, n'en autorise pas une lecture continue. L'approche ponctuelle, lors des franchissements ou sur de courts tronçons le long des rives, donne une perception par petits sites. Les «scènes» qui se présentent ainsi offrent des ambiances paysagères très variées.

Copyrights

Réalisation Atelier Cythère
Toutes photos, textes, pao : © 2005 Cythère (Florence Morisot, paysagiste DPLG)
Prémaquette, bloc-diagramme, croquis : © 2001 Cassini (C. Dollfus-Ammour, paysagiste DPLG)
Production CREN Poitou-Charentes - 2005



g) L'unité paysagère des vallées du Clain et de ses affluents (703) : illustration à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

LES STRUCTURES ET MOTIFS PAYSAGERS FONDAMENTAUX DES VALLÉES DU CLAIN ET DE SES AFFLUENTS ET NUANCES PAYSAGÈRES



Le ruisseau de la Boivre à l'entrée de Vouneuil-sous-Biard. Sa présence engendre une scène pittoresque



Mise en scène bucolique au niveau d'un franchissement au-dessus du ruisseau de la Boivre non loin de Vouneuil-sous-Biard



Chemin sur le versant circulant sous une voute boisée et cadré par des murets



Les versants de la vallée de la Boivre sont assez pentus et surtout très boisés



La vallée de la Boivre très encaissée et cadrée par des falaises au niveau de Vouneuil-sous-Biard



Le tracé de la ligne LGV coupe la vallée de la Boivre au niveau du château de la Roche qui se trouve en covisibilité directe avec les infrastructures de la voie ferrée



Scène bucolique sur les rives très végétalisées du ruisseau de l'Auxance



Le versant doux mais marqué de la vallée de l'Auxance



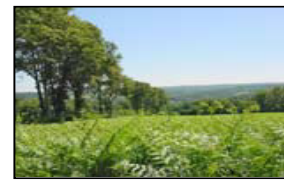
h) L'unité paysagère des terres de brandes (202) : fiche de synthèse générale extraite de l'inventaire des paysages réalisé à l'échelle de l'ancienne région Poitou-Charentes



ENTITE PAYSAGÈRE

202

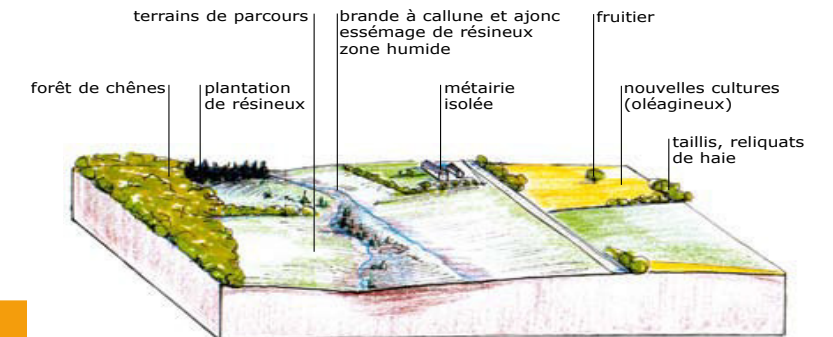
LES TERRES DE BRANDES



Une diversité qui perdure

Bien qu'ayant fait l'objet à plusieurs reprises, du XVIIIe s. à nos jours, d'opérations d'aménagement et de valorisation agricoles, ces terres dites pauvres ont su garder une grande diversité. Sur des reliefs globalement peu marqués - excepté au niveau des vallées (cf. planches illustrées correspondantes) - des prairies, des cultures, des landes, des bosquets, des haies ou arbres isolés s'articulent entre eux avec une variété sans cesse renouvelée.

Dans l'espace régional, les terres de brandes semblent se définir par contraste aux secteurs voisins dont les traits semblent plus immédiatement et plus évidemment saisissables : grandes plaines céréalières (nord-ouest), grands massifs boisés puis vallonnements du tuffeau (nord), bocages (ouest, est), et enfin, horizons charentais de grandes cultures plus ouverts au sud.

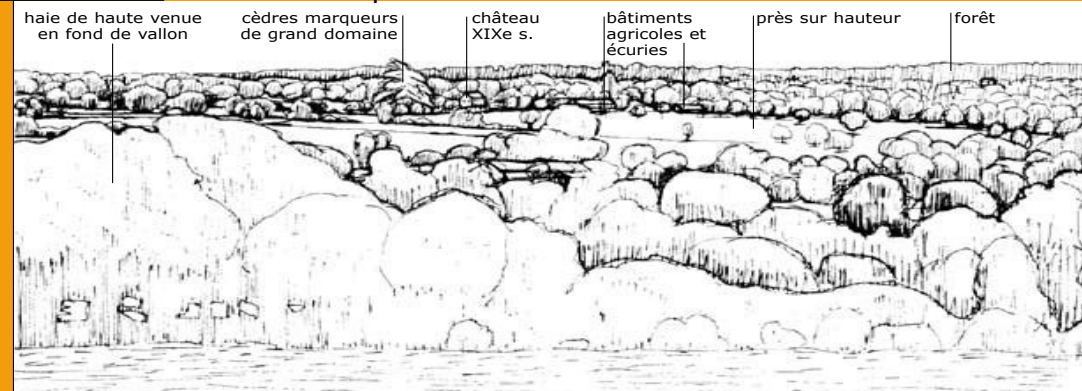


Terres de Brandes, entre « bocage » et « champagne »

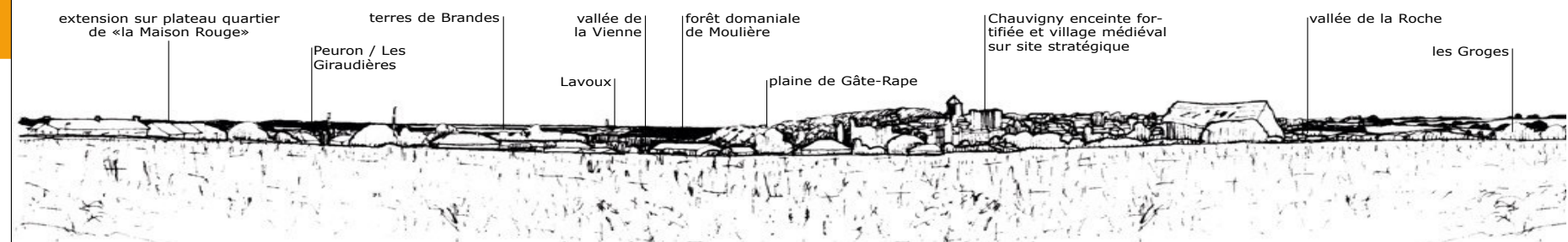
Des végétaux et des espaces au caractère emblématique

Avec un bâti simple et dispersé, des mares et des étangs plutôt nombreux, des réseaux d'infrastructures plutôt moins denses qu'ailleurs, la diversité paysagère est exacerbée par le motif végétal qui se décline en bosquets, taillis ou autres forêts d'assez faibles rendements. Si les arbres ébauchent quelques alignements le long des routes, c'est sans jamais atteindre au monumental ; pourtant la forme adulte très ramifiée et ramassée des chênes est partout belle. Enfin, de loin en loin, l'ancienne végétation rudérale (ajoncs, genêts, bruyères...) réapparaît à l'occasion d'un délaissé (fossé, bout de haie, friche...) ou des surfaces plus importantes au point de constituer des espaces aux intérêts écologiques, paysagers et historiques majeurs tels que les Brandes du Poitou, le Pinail, etc. Les terres de brandes -associées aux paysages de vallées qui les sillonnent- offrent l'image d'une campagne retirée, authentique, qu'il faut prendre le temps de découvrir.

Coteaux de la Gartempe à Montmorillon



Plaines vallonées et boisées à l'approche de la vallée de la Vienne à Chauvigny



Copyrights

Réalisation Atelier Cythère
Textes, pao : © 2005 Cythère (Florence Morisot, paysagiste DPLG)
Prémaquette, bloc-diagramme, croquis: © 2001 Cassini (C. Dollfus-Ammour, paysagiste DPLG)
Production CREN Poitou-Charentes - 2005



Un vaste pays

Bien que correspondant à l'une des entités paysagères les plus vastes de la région (la plus vaste de la Vienne), les terres de brandes demeurent mal connues. Elles concernent pourtant la majeure partie du pays chauvinois, un vaste croissant au sud de Poitiers, les parties nord des pays lussacois et montmorillonnais ainsi qu'une bonne partie du sud du département. De par un déficit de représentations sur le secteur, une certaine pauvreté des horizons, une rareté du bâti (un désert par endroits), la maigreur des motifs végétaux, il ne semble pas - de prime abord - y avoir de caractère paysager marqué.



i) L'unité paysagère des terres de brandes (202) : illustration à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

45 :

LES STRUCTURES ET MOTIFS PAYSAGERS FONDAMENTAUX DE L'UNITÉ LES TERRES DE BRANDES ET NUANCES PAYSAGÈRES



Clairière cernée de bois en limite du vaste lotissement au lieu dit la Grand Vallée



47 : depuis la voie LGV totalement encaissée, les spécificités de l'unité paysagère des terres de brandes ne sont pas observables, la vision étant cadrée par deux hauts talus

44 : malgré la présence des pylônes de la ligne haute tension, cette scène associant petit chemin végétalisé, clôtures et prairie maintient une image pittoresque

43 : secteur très proche de la zone de projet au niveau du hameau la Mortalane. Le relief est animé d'un vallon et les parcelles séparées par de nombreux cordons boisés

45 : Les murs anti-bruit : un vocabulaire autoroutier pour protéger le vaste lotissement au lieu dit de la Grand Vallée

A.4. LES COMPOSANTES PAYSAGÈRES INFLUENÇANT LA VISION À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

A.4.1. ESQUISSE MORPHOLOGIQUE ET HYDROGRAPHIQUE ET INFLUENCE DU RELIEF SUR LES VUES

La carte ci-contre illustre la topographie à l'échelle de l'aire d'étude éloignée. Elle conforte les constats faits sur le terrain. Il s'agit d'un plateau (plaine) peu élevé et particulièrement plan sauf à l'approche des vallées de la Boivre, de l'Auxance et du Clain.

Les altitudes de la plaine sont très régulières et contenues entre 105 et 145 m sur la rive gauche du Clain et de 105 à 125 m sur sa rive droite. On note le positionnement de la zone de projet à une altitude intermédiaire de 125 m environ. Sur les rives, les altitudes descendent à 66 m environ pour le Clain, à 72 m pour la Boivre et à 85 m pour l'Auxance. Le dénivelé entre les rives et le haut des versants est donc plus accentué pour les vallées du Clain et de la Boivre (40m environ) que pour la vallée de l'Auxance (environ 20m).

En dehors des trois rivières citées précédemment, la présence de l'eau se résume à quelques mares, étangs ou retenues d'eau très rares.

Au vu de l'analyse de la seule topographie, sur le plateau, les horizons sont potentiellement lointains en raison de la régularité des altimétries. Il faut associer l'analyse de l'occupation du sol pour avoir une idée précise des typologies visuelles à l'échelle de l'ensemble des aires d'étude.

En revanche, la vision depuis les rives des vallées encaissées est rapidement bloquée par les versants le plus souvent assez abrupts. Aucune fenêtre visuelle ne peut ainsi s'ouvrir en direction du plateau environnant et donc de la zone de projet (AEEM).

